

DECRET N°99-26 du 10 Mars 1999  
portant inscription au Tableau d'Avancement  
d'un Officier des Forces Armées Congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS:

Vu l'Acte Fondamental;

DEF/DGAF

Vu la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du Congo;

Vu la Loi 11/97 du 12 Mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises;

Vu l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant statut général des Cadres de l'Armée;

Vu l'Ordonnance 2/72 du 19 Janvier 1972, portant création et intégration des services de sécurité au sein de l'Armée;

DCF/DGAF

Vu l'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970;

Vu le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée;

Vu le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense;

Vu le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale;

Vu le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale;

DGAF/MDN

Vu le Décret 99/1 du 12 Janvier 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret 99/2 du 12 Janvier 1999, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret n°99-23 du 10 Mars 1999, portant reconstitution de carrière d'un Officier des Forces Armées Congolaises en âge de servir.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

DECRETE :

Article Premier : Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1993:

...../.....

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE :

GENDARMERIE MARITIME :

Lieutenant de Vaisseau SOKI Bob Harrison

Article 2 : Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera -publié au Journal Officiel

Fait à Brazzaville, le 10 Mars 1999

Par le Président de la République,



Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

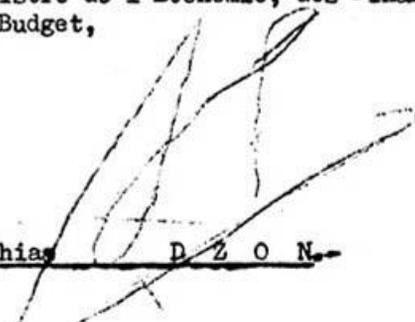
Le Ministre à la Présidence, chargé  
de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et du Budget,



ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

*LO*



Mathias D Z O N.-